
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 27 octobre 2008
Séance tenue le 27 octobre 2008

Résolution: CM08 0901

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe - Site de Radio-Canada / Tenue d'une consultation publique

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'un règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe - Site de Radio-Canada », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJETS

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter les projets de règlements intitulés « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe - Site de Radio-Canada et « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et de soumettre les dossiers à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Le comité exécutif souhaite que la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal porte une attention particulière aux préoccupations suivantes :

- le caractère unique du concept proposé en termes de densité et de hauteur et son intégration au cadre bâti du quartier adjacent;
- la topographie proposée qui, tout en étant dictée par la configuration du bâtiment existant, pourrait présenter des enjeux de sécurité et de circulation;
- l'attention particulière qui devra être portée à l'implantation des mesures favorisant le transport actif et collectif compte tenu des orientations du Plan de transport relativement aux sites situés à proximité d'infrastructures lourdes de transport collectif;
- l'application de plusieurs orientations prioritaires du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise;
- l'élaboration du programme résidentiel qui devra préciser la clientèle privilégiée ainsi que la forme et les moyens préconisés pour assurer la mise en place d'un développement mixte et respectueux des orientations de la Politique de la famille et de la Stratégie d'inclusion du logement abordable et social;
- la vocation des espaces publics en lien avec la programmation résidentielle et les besoins du quartier;
- les impacts de la nouvelle offre commerciale sur la structure commerciale locale;
- la présentation d'un phasage réaliste qui tienne compte, notamment, du taux d'écoulement des unités résidentielles du projet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1074400053
/cb

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 30 octobre 2008